

Arrêté DAJI/2024/Nomination/16

Relatif à la nomination de Christine POPLIMONT, administratrice provisoire de l'UFR Arts, Lettres ; Langues et Sciences humaines d'Aix-Marseille Université

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE,

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L. 712-2 et s.,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université et notamment son article 16,
Vu les Statuts de la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines et notamment son article 19

Considérant le courrier adressé par le Directeur de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Monsieur Lionel DANY, le 18 mars 2020 au Président d'Aix-Marseille Université, Monsieur Eric BERTON ;

Considérant que par ledit courrier, Monsieur Lionel DANY, Madame Virginie CULOMA-SAUVA, Monsieur Giuseppe DI LIBERTI, Monsieur Sebastian HUSCH, Madame Isabelle KOCH, Madame Emmanuelle LE BARBENCHON, Monsieur Sébastien LEFAIT et Madame Linda PILLIERE présentent leur démission respective de leurs fonctions et mandat à la direction de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines,

Considérant en conséquence que la fonction de Directeur de l'UFR est laissée vacante,

Considérant le refus de Madame Linda PILLIERE d'assurer en tant que doyenne d'âge du Conseil d'UFR, l'administration provisoire conformément aux Statuts de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Christine POPLIMONT, Professeur des Universités, est nommée Administratrice provisoire de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Article 2 :

Au titre de ses fonctions d'administratrice provisoire, Madame Christine POPLIMONT est chargée de :

- La gestion courante des activités de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines,
- Mener à terme les processus électoraux déjà engagés,
- La mise en place des opérations permettant l'élection d'un nouveau Directeur d'UFR y compris, le cas échéant, des élections partielles au Conseil d'UFR.

Article 3 :

Madame Christine POPLIMONT bénéficie du champ de la délégation de signature accordée par le Président de l'Université aux directeurs de composante par l'arrêté modificatif DAJI/2024/DS/102, en date du 22 février 2024.

Arrêté DAJI/2024/Nomination/16

Relatif à la nomination de Christine POPLIMONT, administratrice provisoire de l'UFR Arts, Lettres ;
Langues et Sciences humaines d'Aix-Marseille Université

Article 4 :

Madame Christine POPLIMONT bénéficie du champ de la délégation de pouvoir accordée par
le Président de l'Université aux directeurs de composante par l'arrêté DAJI/2024/DP/02, en
date du 26 janvier 2024.

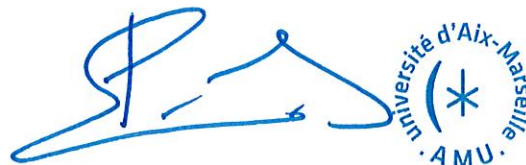
Article 5 :

Les fonctions confiées à Madame Christine POPLIMONT prendront fin à la date de la prise de
fonctions du nouveau Directeur de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Article 6 :

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent comptable de l'établissement,
sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 mars 2024



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université